

## UN OUTIL AU SERVICE DE LA REGION

L' Association ECHANGES MEDITERRANEE, créée le 15 mars 1976, à Marseille, poursuit un double objectif :

- "Contribuer à la construction de relations d'un type nouveau fondées sur l'équité et le respect mutuel entre les différents pays ou régions appartenant au Bassin Méditerranéen."
- Et par là même " de constituer les germes d'un autre type de développement dans les régions françaises".

Pour cela, la première tâche d'ECHANGES MEDITERRANEE consiste à informer et à sensibiliser les différents acteurs régionaux en développant les échanges intersectoriels et interrégionaux.

En second lieu, ECHANGES MEDITERRANEE s'efforce d'inciter, de promouvoir et de soutenir des actions offrant des possibilités nouvelles pour le développement régional et l'ouverture vers les Pays Méditerranéens. Son rôle n'est pas de se substituer aux institutions existantes, mais de faire inclure ces préoccupations dans les activités de ces dernières.

Les activités de l'Association ont été regroupées suivant quatre grands thèmes :

- Echanges Technologiques
- Développement rural
- Mouvements de populations
- Echanges culturels.

Pour ce faire, l'Association s'appuie avant tout sur le travail de la cinquantaine de membres qui la composent représentant les différents acteurs sociaux au niveau régional surtout et au niveau international dans une moindre mesure.

Le travail de l'équipe permanente est possible grâce au financement d'Organismes publics, régionaux, nationaux et internationaux.

Depuis sa création, l'Association a surtout ancré son action en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais l'ouverture aux autres régions méditerranéennes françaises restent un objectif pour les mois à venir.

## ELEMENTS POUR LE PUBLI-REPORTAGE DU MONDE

### OUVERTURE DE LA REGION SUR LE MONDE MEDITERRANEEN

A mi-chemin entre l'Europe du Nord Ouest et l'ensemble du Bassin méditerranéen, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fait penser qu'il existe une double intégration de celle-ci dans la communauté économique européenne et dans l'entité méditerranéenne.

Dans le passé, les départements qui la composent ont assumé inégalement leur rôle de carrefour naturel, tantôt ouvert aux influences du Nord ou du Sud, tantôt refermés sur eux-mêmes. C'est dire à quel point les relations économiques, politiques, sociales et culturelles avec les nations qui entourent l'espace régional ont été soumises aux vicissitudes de l'Histoire.

Dernier en date des grands moments historiques, la décolonisation des pays du Tiers Monde l'a atteinte de plein fouet dans son économie et dans sa vie sociale. Une partie des sources coloniales du transit, du négoce et la transformation des matières premières qui avaient contribué depuis le 19ème siècle à assurer la richesse du littoral de la Région en furent bouleversées. Terre d'accueil traditionnelle, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fut choisie par ceux-là mêmes que les événements devaient obliger à émigrer, qu'ils soient ou non Français du Sud de la Méditerranée.

Dans le même temps, les arrière-pays montagneux de la Région subissaient les contre-coups d'une dépression économique, due pour une large part à l'exode rural.

Les diverses politiques d'intervention et notamment celle de l'aménagement du territoire n'eurent pas les effets de rééquilibrage qu'on était en droit d'attendre.

C'est dans ces conditions que les instances régionales devaient naître et s'interroger sur leurs responsabilités en la matière.

### LES ORIENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL ET SON ACTION

Il s'agissait à cet égard d'examiner les possibilités dévolues à la Région pour assurer une ouverture de celle-ci vers le Monde Méditerranéen, sans pour autant que soient mises en question les prérogatives du pouvoir central. Les événements qui ont entraîné la crise du pétrole

de 1973 ont permis sans nul doute de poser le problème avec une plus grande acuité. Mais cela n'eut pas suffi, s'il n'y avait eu un terrain naturel et complexe, marqué par les apports multiples des civilisations méditerranéennes à la vie et à la culture régionale.

Dans un rapport d'orientation sur l'avenir de la Région, que les Elus du Conseil Régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ont adopté le 22 novembre 1975, l'une des cinq lignes d'actions directrices concernait l'ouverture sur le Monde Méditerranéen. A cette occasion s'est manifestée une volonté de la Région de concourir à une véritable politique méditerranéenne par le développement, non seulement des échanges économiques mais aussi des rapports équilibrés avec les pays de la rive sud. Pour favoriser cette politique, trois directions ont été proposées :

- A) Contrôle économique, et des initiatives économiques coordonnées
- B) Des équipements Sociaux
- C) Une politique culturelle

A) ORIENTATION ECONOMIQUE

Dépendante à la fois des marchés extérieurs et des structures industrielles, financières, commerciales, nationales et européennes, la Région ne joue pas dans l'économie méditerranéenne le rôle qui devrait être le sien. L'instauration de rapports économiques supposait donc que les instances régionales dépassent ou aident à dépasser les échanges traditionnels en proposant aux différents pays riverains de véritables projets économiques.

Le développement d'initiatives économiques coordonnées en est la condition essentielle et pour aussi marginal qu'il soit, peut permettre, face à la logique générale de la Division Internationale du Travail, d'élaborer un type de relations nouvelles plus égalitaires. C'est dans cet esprit qu'un effort de réflexion, d'études, d'information et de cohérence a été entrepris à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes -Côte d'Azur.

Dans le domaine industriel, les préoccupations qui se sont manifestées au sujet du rôle et de l'intervention des grandes firmes dans la Région se sont trouvées amplifiées par l'examen des stratégies industrielles de ces mêmes firmes en Méditerranée. (1)

-----  
(1) "Les Politiques Industrielle et Sociale des Grandes Firmes en Provence-Alpes-Côte d'Azur " par l'I.T.R.E.S.

Sur divers sujets, abordés — industrie, migration, agriculture, les échanges maritimes, le tourisme et la culture — au cours d'une étude menée en 1975 et 76 sur "Place et Rôle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans une Méditerranée en mutation" (2), il est apparu que la marge d'intervention de la Région était étroite et les choix limités dans le domaine industriel. Dans ces conditions, préparer l'avenir a paru essentiel, par une information sur les divers sujets cités, en vue d'aboutir à une transformation des mentalités des divers acteurs régionaux (Elus et milieux socio-professionnels).

Au plan agricole, le fait que la Région et les différents pays riverains de la Méditerranée ont en commun certaines productions agricoles — notamment dans le domaine des fruits et légumes — laisse penser que l'appréhension des échanges et des complémentarités est plus difficile que dans les secteurs de l'industrie.

Il apparaît cependant clairement au travers des études qui sont menées à l'initiative des instances régionales, que les conditions de vie des agriculteurs dans l'avenir dépendront des capacités de la Région à résoudre la contradiction existante entre l'appartenance de la Région à l'Europe et le fait qu'elle est partie intégrante de la zone des agricultures méditerranéennes.

L'étude de ces problèmes à chaud, en particulier à l'occasion du débat sur l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans le Marché Commun est difficile. Ceci n'empêche pas les instances régionales de rechercher les solutions qui, à sa mesure, pourraient apporter des éléments de réponses, tant pour la production, la distribution que pour l'amélioration de la qualité (3) .

L'industrie, l'agriculture et la vie sociale régionales ont amené le Conseil Régional à se pencher sur les problèmes technologiques tant pour dégager les éléments d'un type de développement plus adapté aux conditions sociales et locales que pour promouvoir de nouvelles relations avec les pays méditerranéens et africains. Dans ce sens, un important effort régional est fourni pour stimuler

---

(2)

(3)

l'innovation technique et sociale. La Région apporte son soutien et sa contribution à l'expérimentation et au pré-développement, au bénéfice des collectivités locales, pour des projets mettant en oeuvre des technologies et énergies alternatives -meilleures utilisatrices des ressources locales. Ces interventions portent actuellement sur l'énergie solaire, l'aquaculture, l'énergie bio-chimique, la récupération de la chaleur, la petite hydraulique.

Chaque opération est une occasion de féconder la recherche par les pratiques sociales du présent ou du passé et réciproquement. En outre, il s'agit de tester et d'accroître la capacité régionale pour un échange de technologies avec les pays méditerranéens et africains. (4)

Après les résultats des premières actions entreprises en matière économique, il apparaît qu'une politique de contrôle de l'intervention économique dans la Région est nécessaire, et que celle-ci peut être envisagée d'une façon identique lorsque les acteurs régionaux ou prétendus tels doivent avoir des relations avec les pays méditerranéens et africains. C'est dans cette perspective que les changements pourront se faire sentir d'une manière significative.

## B) LE CONTEXTE SOCIAL

Les vagues successives de population extérieures à la Région l'affectent depuis toujours, mais avec une ampleur jamais égalée depuis vingt ans. Travailleurs immigrés ou rapatriés, touristes ou voyageurs en transit, retraités ou jeunes à la recherche d'un autre mode de vie, constituent les flux et reflux de populations qui marquent de manière indélébile l'ensemble de la vie sociale. Ces mutations perpétuelles ont certainement contribué à accroître dans la Région les inégalités engendrées traditionnellement par une société de profit.

Dès lors, pourquoi s'étonne-t-on des problèmes de cohabitation auxquels la Région se trouve confrontée ou encore de l'image de marque qu'elle a à l'extérieur et des jugements sévères dont elle est parfois l'objet ?

Que 30 à 40 % de la Population Régionale ait acquis en 2 ou 3 générations la nationalité française pour s'établir dans la Région donne la dimension du problème, de même que l'importance d'une immigration naturalisée qui se confond avec l'immigration étrangère.

Le Conseil Régional a jusqu'à présent porté tout son effort sur ces problèmes en procédant à des examens sur la formation :

Formation linguistique et socio-éducative,  
formation professionnelle  
et formation des Formateurs.

Ces examens ont montré une extrême diversité d'initiatives, et une disproportion des moyens mis en oeuvre, en même temps qu'ils ont révélé une absence de perspectives politiques et sociales dans un certain nombre d'institutions notamment celles qui assurent le monopole de la formation des immigrés.

Ce constat amène la Région à se pencher de plus en plus sur des opérations qui conduisent à un ensemble plus intégré de relations entre les diverses communautés qui composent la Région et avec les peuples méditerranéens.

Il convient de citer à ce propos l'aide que la Région a apporté au secteur public pour l'innovation pédagogique mise en oeuvre à l'occasion de la création d'un Centre de formation de Formateurs en milieux immigrés tant pour la formation initiale que pour la formation continue (5). De la même façon, un soutien a été apporté au secteur associatif qui concoure avec des bénévoles à la formation des immigrés (6). Enfin diverses actions ont été menées pour mieux connaître les divers aspects liés à une co-habitation interethnique (7), trop souvent méconnus ou révélés dans des moments de crise.

Les diverses mesures prises récemment par le Gouvernement pour limiter l'immigration, conduisent le Conseil Régional à se préoccuper des conséquences désastreuses que celles-ci pourraient avoir sur l'économie régionale. Il est certain que le nombre important de travailleurs étrangers dans certains secteurs de l'économie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, contribue à un équilibre qui, pour être fragile, n'en est pas moins essentiel pour le développement régional.

-----  
(5)

(6)

(7)

La crise économique et sociale actuelle révèle de plus en plus l'importance de la contribution à l'équilibre régional à un développement avec les pays riverains de la Méditerranée. Il apparaît de plus en plus aux Elus de la Région, qu'il est nécessaire de veiller à une meilleure répartition de l'action sociale en faveur des immigrés et de leur famille et à l'efficacité de celle-ci.

C) UNE POLITIQUE CULTURELLE

La nécessité de développer les échanges culturels et de promouvoir une politique culturelle permanente régionale a amené le Conseil Régional à créer l'Office Régional de la Culture\* Sa tâche pourra être facilitée par les initiatives qu'ont déjà prises certaines collectivités locales et associations pour lesquelles le thème des Peuples de la Méditerranée et des échanges avec la Région sont devenus ces dernières années thème de création artistique, de fêtes et de rencontres.

Il convient de signaler à ce sujet les actions déployées à Avignon, Châteauevallon, Fontblanche, Marseille, Martigues et Nice (8) par des Associations et Offices Municipaux de la culture et auxquelles le Conseil Régional apporte son aide.

A partir de ces actions, d'ores et déjà sont recherchés les types de coopération entre la Région et les pays méditerranéens qui pourraient être mis en oeuvre dans les prochaines années pour valoriser, par l'échange, la diversité et l'identité culturelles régionales.

-----

(8)



## L'INTERVENTION DE L'ETAT

Le Conseil Régional a entrepris la plus grande partie de ses actions sans attendre qu'intervienne l'aide de l'Etat. En votant les orientations sur l'avenir de la Région, les Elus régionaux avaient demandé que le VII<sup>ème</sup> Plan tienne compte de la volonté de concourir à une véritable politique méditerranéenne et qu'il en soit tenu compte dans la programmation financière du VII<sup>ème</sup> Plan.

Le Programme d'Actions Prioritaires d'Intervention Régionale (PAPIR) préparé par l'Administration à cet effet semble être resté à l'état de projet et n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'un consensus général des divers acteurs régionaux. A l'exception d'une opération d'actions pilote, décidée au début de 1977 par un CIAT (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire) sur le développement des échanges technologiques en Méditerranée, l'aide de l'Etat reste négligeable. L'opération ci-dessus, préparée par l'OREAM (Organisation d'Etudes d'Aménagement d'Aires Métropolitaines), la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) et le Ministère de l'Industrie, s'élève à 1.000.000 de Francs, se répartissant en 5 actions pilotes : accords inter-entreprises, formation, habitat, recherche développement et agriculture. Cette opération doit avoir un effet de démonstration et se déroule sous l'égide du Préfet de Région, et de l'Administration qui a associé au sein d'un Comité de liaison des Echanges Technologiques en Méditerranée, le Conseil Régional et le Conseil Economique et social régional.

A supposer que l'ensemble des actions pilotes répondent aux vœux des promoteurs de cette opération, l'aide de l'Etat reste problématique et l'on peut se demander si dans ce domaine, comme dans d'autres, il n'y a pas de transfert de charge de l'Etat vers la Région.



RENVIS

A préciser

- (1) Par JHD : Etude sur les firmes  
Etude sur SOLMER
- (2) Par B de Monsabert : Titre de l'étude et auteur
- (3) Par B de Monsabert et Jacques Léger : citer les études du BRPA  
du Laboratoire de Sociologie Rurale
- (4) Par B de Monsabert : Citer E.M. Etude TEA - GERES
- (5) Par Alain Fourest : CEFREM - CEFISEM
- (6) Par Alain Fourest : Le CLAP
- (7) " " : L'IDERIC
- (8) Par D.Drocourt et H.Merli : Les noms des groupes ou les Peuples  
de la Méditerranée en Provence.